

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	50 (1958)
Heft:	3
Artikel:	La conférence de Londres sur la Zone européenne de libre-échange
Autor:	Jucker, W.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-385041

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conclusion

Pour n'avoir pas pris des formes spectaculaires comme ailleurs en Europe, pendant et depuis la seconde guerre mondiale (mines de charbon en Angleterre, régie Renault, gaz et électricité en France), la marche à l'économie collective ne s'est donc pas arrêtée en Suisse. Et la preuve nous semble faite que cette évolution ne nous a nullement acheminés vers un asservissement du citoyen libre par l'Etat. Non seulement la bureaucratie est plus facile à dépister dans les entreprises soumises au contrôle des pouvoirs publics et de l'opinion que dans l'économie privée, mais les innovations techniques réalisées aux P. T. T. et aux C. F. F., pour ne citer que ces deux exemples, démontrent que l'esprit d'initiative peut naître du sentiment du devoir des « grands commis » de l'Etat patron sans avoir besoin du stimulant de l'appât du gain.

Puisse cette étude sommaire retenir l'attention des militants syndicaux et les convaincre que l'Union syndicale suisse a cent raisons de maintenir son appui au développement de l'économie collective, sous toutes ses formes, car le peuple travailleur conserve l'espoir de se libérer un jour de tout asservissement économique et social.

La conférence de Londres sur la Zone européenne de libre-échange

Par *W. Jucker*

Du 19 au 21 février, la section britannique de l'Union européenne a invité des représentants des employeurs de divers pays à un colloque sur les problèmes que pose la réalisation d'une Zone de libre-échange.

On sait qu'actuellement les pourparlers entre les gouvernements ont plus ou moins atteint un point mort. Ce résultat est dû en partie au fait que l'industrie, d'une part, et les syndicats, de l'autre, exercent une pression sur les gouvernements pour les engager à tenir compte aussi largement que possible de leurs désirs particuliers. Des négociations poursuivies exclusivement à l'échelon gouvernemental sont peu propres à éliminer ces obstacles, parce qu'une partie seulement des représentants de l'industrie et des syndicats participent aux pourparlers qui se déroulent dans le cadre de l'O. E. C. E. Les organisateurs de la conférence de Londres ont estimé qu'un libre échange de vues entre les porte-parole de ces groupements d'intérêt contribuerait à dissiper certaines craintes et préventions. Peut-être a-t-on aussi espéré, in petto, que la pression de l'opinion publique les engagerait aussi à reviser, du moins partiellement, leurs positions.

Si les Anglais ont pris cette initiative, c'est aussi parce qu'ils avaient le sentiment que l'attitude qu'ils ont adoptée a été mal comprise sur le continent. Dans les six pays du Marché commun, on prétend assez souvent que si les Anglais ont lancé l'idée d'une Zone de libre-échange, c'est pour faire face au Marché commun et pour le rendre inefficace. D'autres prétendent que la Grande-Bretagne n'a aucun intérêt à une intégration européenne, qu'elle rêve encore de sa gloire et de sa puissance passées et qu'elle tente, par le biais d'une Zone de libre-échange, qui ne créerait pas des liens organiques entre les divers Etats, d'empêcher toute véritable unification de l'Europe. Les organisateurs de la conférence de Londres éprouvaient le besoin d'exposer aux Européens du continent le véritable point de vue britannique, de les persuader que si l'Angleterre souhaite la réalisation de la Zone de libre-échange, ce n'est pas seulement parce que cette solution est conforme à ses intérêts économiques, mais aussi, et bien plus, parce que l'existence de la Grande-Bretagne est liée à celle d'une Europe unie et forte.

Cet ultime objectif est apparu moins au cours des travaux de la conférence que pendant les banquets qui ont réuni les participants. Ces manifestations ont été « agrémentées » de discours très longs, mais préparés avec le plus grand soin. Au gré d'une tactique habile, les délégués continentaux avaient comme voisins de table des ministres, des membres du Parlement, des industriels, des gens du monde des affaires, des lords. Cette tactique a porté ses fruits. Les participants, même les plus méfiants, ont regagné le continent persuadés que les Anglais veulent très sérieusement non seulement une Zone de libre-échange, mais une Europe unie.

En revanche, la conférence a moins bien réussi à éliminer les oppositions entre les intérêts nationaux, encore qu'elle soit parvenue à les atténuer en partie. Les échanges de vues ont été trop courts pour aborder de manière autre que superficielle les quelque quarante objets de contestation énumérés par l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.). On a néanmoins réussi à exercer une certaine pression sur les Français (c'est la France qui observe l'attitude la plus réservée à l'égard de la Zone de libre-échange) et à les isoler quelque peu de leurs partenaires du Marché commun, des délégués de l'Allemagne occidentale et du Benelux en particulier. Il va cependant sans dire que la délégation française s'est gardée de faire des déclarations « officieuses » susceptibles d'affaiblir les positions de la délégation gouvernementale. Mais la conférence a rendu les Français à tout le moins conscients des dangers d'un isolement éventuel de leur pays.

Parmi les points sur lesquels un accord n'est pas encore intervenu, nous aborderons ici un problème d'une importance particulière pour la Suisse.

Les institutions européennes

Le traité du Marché commun a créé un certain nombre de nouvelles institutions européennes; elles ont pour tâche de coordonner la politique économique des divers pays dans la mesure qui est nécessaire pour garantir un fonctionnement relativement normal du nouveau marché, pour maintenir le plein emploi et pour assurer une expansion, normale également, de la conjoncture et de la prospérité. Les pouvoirs des Hautes Autorités du Marché commun demeureront assez fortement limités pendant la phase de transition de douze à quinze ans. Elles peuvent procéder à des enquêtes, formuler des propositions et des recommandations. Mais les décisions demeurent réservées au Conseil des ministres; elles doivent cependant être prises à l'unanimité ou réunir une majorité qualifiée. Des décisions prises à la majorité simple ne sont autorisées que dans un nombre relativement peu élevé de cas.

Les partisans du Marché commun reprochent aux pays qui donnent la préférence à une Zone de libre-échange de se fier trop exclusivement au jeu des lois du marché et de s'opposer à l'intervention d'organes économiques communs. Mais tout homme de bon sens admet qu'une intégration économique de l'Europe n'est pas possible sans une politique économique *européenne*.

C'est dire que ce reproche ne résiste pas à la critique. Dès le début, la Grande-Bretagne et les autres pays qui n'ont pas adhéré au Marché commun ont précisé que cette coordination doit être confiée aux institutions existantes, c'est-à-dire à l'O. E. C. E. et à l'Union européenne de paiements. Ils n'ont jamais prétendu qu'une économie continentale puisse fonctionner sans institutions communes. Lors de la conférence de Londres, la délégation britannique a même fait un pas de plus. Elle a déclaré que les circonstances pouvaient exiger un renforcement des attributions de ces organes; la Grande-Bretagne serait alors prête à leur transférer une partie de sa souveraineté, en d'autres termes à renoncer, par exemple, au principe qui exige des décisions unanimes. Les Britanniques ont cependant ajouté que l'on ne peut pas encore dire si cette concession sera nécessaire et encore moins prévoir le moment où elle le deviendra. Cela dépend de l'évolution économique. Si le plein emploi peut être maintenu dans chaque pays au cours des vingt prochaines années, les formes actuelles de coopération demeureront suffisantes. Mais si l'on devait affronter des difficultés ou si le système présent devait apparaître insuffisant pour d'autres raisons, les pouvoirs de ces institutions devraient être étendus avant l'expiration de ce délai. A l'unanimité, des porte-parole du gouvernement conservateur, des syndicats et du Parti travailliste ont déclaré qu'ils avaient pleinement conscience du fait que l'intégration européenne implique une certaine coordination de la politique économique. Si

l'on devait constater que les institutions actuelles ne permettent pas un degré suffisant de coordination, ils accepteraient de leur confier des pouvoirs plus grands. Les Anglais ont cependant relevé qu'ils ne sauraient se rallier à une conception dogmatique, étrangère à leur esprit, et qu'il est bien préférable de laisser les choses évoluer naturellement, organiquement, sans enfermer les institutions dans des formes qui risquent peut-être de se révéler trop étroites ou irrationnelles par la suite.

Divers membres de la délégation suisse ont probablement été stupéfaits de constater avec quel naturel des conservateurs, des industriels, des banquiers de ce côté et de l'autre de la Manche abordaient le problème d'une planification à l'échelle européenne. Ces échanges de vues leur ont montré que la France n'est pas seule menacée d'isolement et que la Suisse pourrait, elle aussi, courir un jour le même danger si elle s'employait trop obstinément à maintenir certaines positions que l'évolution rend indéfendables.

Positions patronales

Par *Jean Möri*

Une Fédération des jeunes chefs d'entreprises d'Europe est en voie de formation, dont le bureau provisoire est fixé à Lausanne, rue Beau-Séjour. Qu'est-ce que l'adjectif « jeune » vient faire dans cette raison sociale, se demandera le profane. Exclut-il les vieux de l'association ou signifie-t-il une tendance? C'est plutôt dans le sens d'une direction du mouvement qu'il faut prendre l'adjectif. Les jeunes patrons s'efforcent d'affronter les problèmes nouveaux qui se posent dans le monde moderne avec des yeux et une intelligence largement ouverts, au contraire des vieux Turcs qui refusent d'abandonner leurs œillères démodées.

Diverses rencontres de jeunes chefs d'entreprises d'Europe ont déjà eu lieu. Les problèmes suivants furent étudiés: la rémunération du travail; facteurs humains et productivité; autorité et communauté dans l'entreprise; les rapports patrons-ouvriers dans la profession; la responsabilité sociale du chef d'entreprise. La simple énumération de ces sujets ouvre déjà des horizons.

Au cours de la Rencontre de Montreux, en mai dernier, ces messieurs ont fait un pas de plus: ils ont rédigé une Charte des jeunes chefs d'entreprises d'Europe, dont l'objet essentiel est de faire connaître les positions actuelles du jeune patronat et de les confronter avec leurs partenaires, c'est-à-dire les syndicalistes.

Seules les délégations de Belgique, d'Espagne, de France, d'Italie et de Suisse ont adopté cette charte dans son texte intégral. Cette